

AVERTISSEMENT

Ce texte a été téléchargé depuis internet.
Ce texte est protégé et fait partie du répertoire de la SACD. En conséquence avant son exploitation vous devez obtenir l'autorisation auprès de la SACD, que ce soit pour la France, ou l'international.

La SACD peut faire interdire la représentation le soir même si l'autorisation de jouer n'a pas été obtenue par la troupe.

Le réseau national des représentants de la SACD (et leurs homologues à l'étranger) veille au respect des droits des auteurs et vérifie que les autorisations ont été obtenues et les droits payés, même a posteriori.

Lors de sa représentation la structure de représentation (théâtre, MJC, festival...) doit s'acquitter des droits d'auteur et la troupe doit produire le justificatif d'autorisation de jouer. Le non respect de ces règles entraîne des sanctions (financières entre autres) pour la troupe et pour la structure de représentation. Ceci n'est pas une recommandation, mais une obligation, y compris pour les troupes amateurs.

Merci de respecter les droits des auteurs afin que les troupes et le public puissent toujours profiter de nouveaux textes.

Rendez-vous sur <http://www.sacd.fr>

L'évaluation

de

Rivoire
Cartier
&
Rivoire
Cartier

L'ÉVALUATION

D'ANTOINE RIVOIRE

ET JEROME CARTIER

Résumé

Jean-Pierre et Pierre-Jean, deux employés, sont sur le point d'être évalués par un certain Jean-Bernard, qui n'est pas sans lien avec leurs femmes Marie-Jeanne et Jeanne-Marie. Saurez-vous vous y retrouver ?

1 ACTEUR : 1H

Pour plus d'informations, vous pouvez écrire à
contact@rivoirecartier.com

Ce texte est offert gracieusement à la lecture.
Avant toute exploitation publique, professionnelle ou
amateur, vous devez obtenir l'autorisation de la SACD :
www.sacd.fr

L'ÉVALUATION

PIERRE-JEAN, à *Jean-Pierre*. — C'est pourtant pas compliqué *Jean-Pierre*, hein ? C'est pourtant pas compliqué. T'appuies sur shift, alt, ctrl, ça deux fois et après maj.-Q min.-k. Min.-k. Je suis formel. On appelle *Jean-Michel* ? Très bien.

(*Au téléphone* :) Allô *Jean-Michel* ? Ici *Pierre-Jean*. Non, pas *Jean-Pierre*, *Pierre-Jean*. Tu nous confonds ? (*À Jean-Pierre* :) Il nous confond. (*À Jean-Michel* :) Écoute, c'est pourtant pas compliqué, *Jean-Mi*, hein ? C'est pourtant pas compliqué. *Jean-Pierre* c'est celui qui a un prénom qui commence par *Jean* et qui finit par *Pierre* et *Pierre-Jean* c'est celui qui a un prénom qui commence par *Pierre* et qui finit par *Jean*. Dis donc, je t'appelle pour un problème de sauvegarde... Quoi ? Ah bon, merci ! (*Il raccroche*.)

Jean-Pierre, *Jean-Mi* est avec le type. Eh ben LE type. Le type qui doit venir nous évaluer. Il finit avec *Jean-Mi* et il arrive. Il va faire tout le service. Range un peu tout ça... Pas question qu'on soit dernier, comme l'année dernière. Sinon, notre augmentation, (*geste*.) pff ! (*Question de Jean-Pierre*.) Attends... *Jean-Mi* me l'a dit... heu... une seconde, parce que c'est pas courant... (*Il cherche et trouve*.)... vraiment pas courant du tout... Ah oui : *Jean-Bernard* ! *Jean-Bernard Pierre-Robert*. Non, *Jean-Bernard* c'est son prénom et *Pierre-Robert* son nom de fami... Une minute... J'ai connu un *Jean-Bernard Pierre-Robert*... (*Il cherche et trouve*.) *Jean-Bernard Pierre-Robert* ! *Jean-Pierre*, *Pierre-Jean* te dit : nous sommes foutus !

30 C'est bien ce que je craignais, je connais ce
Jean-Bernard. Un soupirant de Marie-Jeanne. Ma
femme est un bourreau des cœurs, tu le sais bien. Tu
te souviens du baptême de notre fille Marie-Pierre ?
Pierre-Marie chahutait tout le temps avec elle. C'est
35 bien ton fils ! Taquin ! Eh bien figure-toi que Jean-
Bernard m'a été présenté par Jeanne-Marie. Oui, ta
femme ! Elle m'a dit *in extenso* : « Je te présente J-B. »
Voilà pourquoi j'ignorais son prénom. Tu me croiras
ou pas, mais Pierre-Robert m'a ignoré pendant toute
40 la soirée. (*Se corrigeant.*) Jean-Bernard ! Jean-Bernard
m'a ignoré pendant toute la... Pourquoi? Tout cela
est simple, on ne peut plus.

Pierre-Robert – ou Jean-Bernard, si tu préfères –
avait flirté avec Jeanne-Marie lorsqu'il était plus
45 jeune, – pas de jalousie c'était il y a longtemps –,
mais il était déjà amoureux de Marie-Jeanne et ne
savait comment quitter Jeanne-Marie ; c'est pourquoi
lorsqu'un certain Jean-Pierre a commencé à faire la
cour à Jeanne-Marie et à lui plaire, Jean-Bernard
50 forma le projet de rompre avec Jeanne-Marie et de
flirter avec Marie-Jeanne ; bref, Jean-Bernard – je
veux dire Pierre-Robert –, tout en cachant à Marie-
Jeanne qu'il était encore avec Jeanne-Marie, était trop
heureux qu'un certain Jean-Pierre courtise Jeanne-
55 Marie alors même que la haine de Jean-Robert,
pardon, Jean-Bernard, grandissait à mesure que
Marie-Jeanne se laissait séduire par un certain Pierre-
Jean, quatuor maudit dont Pierre-Bernard, pardon,
Jean-Bernard, devait retrouver l'image chez Pierre-
60 Marie et Marie-Pierre. (*Silence.*) T'as pas compris ?

C'est pourtant pas compliqué, Jean-Pierre,
hein ? C'est pourtant pas compliqué. N'importe qui

65 comprendrait ça : Jean-Bernard est notre meilleur
allié, mais aussi notre pire ennemi. Va-t-il nous
favoriser ou va-t-il nous enfoncer ? Qui peut nous
tirer de là ? (*Légèrement dégoûté :*) Rachid ?
Pourquoi tu me parles de Rachid, Jean-Pierre ?
Non... vraiment... Jean-Pierre... Rachid, je ne sais
pas, non... Rachid, vraiment, je ne crois pas...
70 (*Rassuré :*) Ah ! JEAN-Rachid ! Ah !... J'avais compris
Rachid... je me disais... Jean-Rachid, pourquoi pas ?
Jean-Rachid... alors d'accord. (*Il compose un
numéro.*)

75 LA SUITE VOUS INTÉRESSE ?

**Pour obtenir la fin du texte, merci de bien vouloir
envoyer un courriel à cette adresse :**
contact@rivoirecartier.com en précisant :

- 80
- Le nom de la troupe
 - Le nom du metteur en scène
 - L'adresse de la troupe
 - La date de représentation envisagée
 - Le lieu de représentation envisagé

85 *Une grande partie des textes de Rivoire & Cartier est
librement téléchargeable sur :*
www.rivoirecartier.com

90 *Ce texte est protégé par les lois relatives au droit de propriété
intellectuelle. Toute contrefaçon est passible d'une
condamnation
allant jusqu'à 300 000 euros et 3 ans de prison.*